

## Téléphonie Mobile

### Fiche de synthèse d'un nouveau site ou d'une modification substantielle d'un site existant

#### Informations générales :

Opérateur	Orange	Arrdt	19 <sup>eme</sup>
Nom de site	CRIMEE	Numéro	128U8
Adresse du site	222-224, rue de Crimée	Hauteur	R+8 (27 m)
Bailleur de l'immeuble	Social Domaxis	Destination	Habitations
Type d'installation	Ajout de la 4G sans changement d'antenne.		
Complément d'info			
Dossier soumis à Déclaration Préalable ou Permis de Construire ?			Non (DP)

#### Calendrier de suivi du dossier

Date d'enregistrement à l'Agence d'Écologie Urbaine (J)	28/11/2019
Date d'envoi de la fiche de synthèse à la Mairie d'arrondissement	12/12/2019
Date limite de réponse de la Mairie d'arrondissement (J+2 mois)	28/01/2020

Historique et contexte

#### Objet de la demande

Motivation de l'opérateur	Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de son réseau de radiocommunication, l'opérateur envisage de réaménager le relais de téléphonie mobile sur cet immeuble.		
Détail du projet	Ce projet concerne l'ajout de la 4G dans un site, couvrant 2G, 3G et 4G (fréquences 900/1800/2100 MHz) orientées vers les azimuts 3°, 150° et 240°.		
Distance des ouvrants	Néant	Tilts (degrés)	Entre 5° et 8°
Estimation	3° < 4 V/m ; 150° < 4 V/m ; 240° < 2 V/m	Vis-à-vis (25m)	R + 7
Divers			

#### Incidence visuelle

Intégration antennaire	Ce projet consiste à la technologie 4G.		
Zone technique	Les armoires techniques sont installées en terrasse d'immeuble.		
Hauteur antennes/sol	26,90m azimut 3° ; 29,15 m azimuts 150° et 240°		

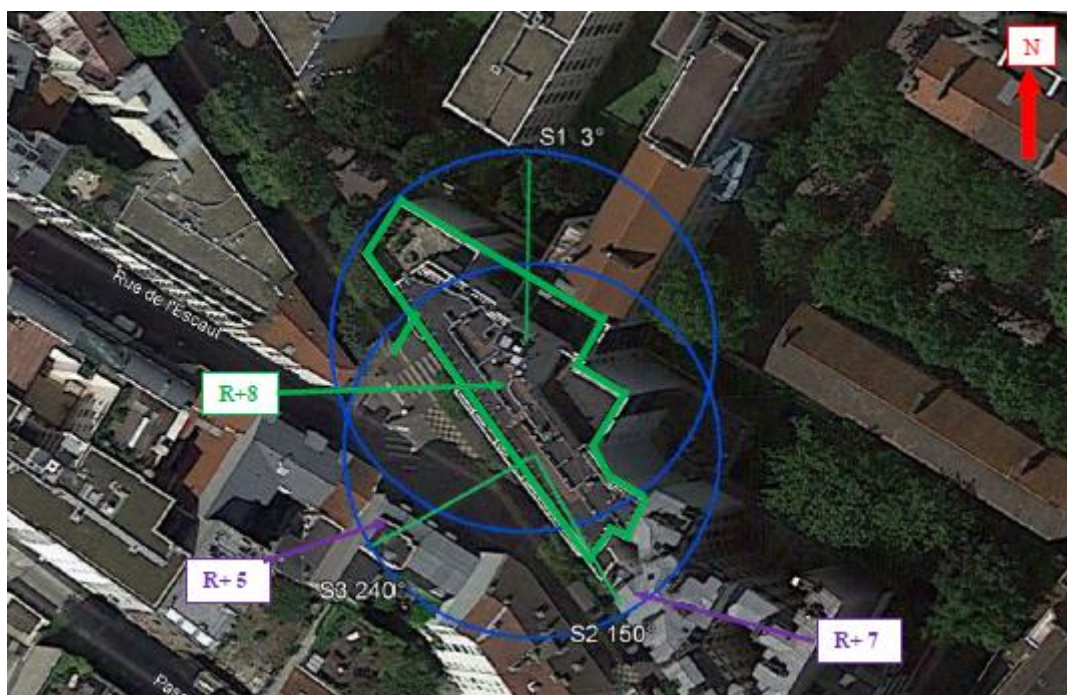
**Date :**

#### Avis de la Mairie d'arrondissement concernée :

Avis Mairie d'arrondissement :		Favorable <input type="checkbox"/>
Conformité de l'AEU en l'absence d'avis		Défavorable <input type="checkbox"/>

**Carte du site au regard des établissements particuliers  
dans un rayon de 100m autour des antennes**


	Type	Nom	Adresse	Niveau estimé
1	Ecole	Ecole Maternelle Archereau	65 Rue Archereau 75019	< 1V/m
2	Ecole	Ecole Primaire	105 et 105Bis Rue de l'Ourcq 75019	< 1V/m

**Carte du site au regard des hauteurs d'immeubles  
dans un rayon de 25m autour des antennes**


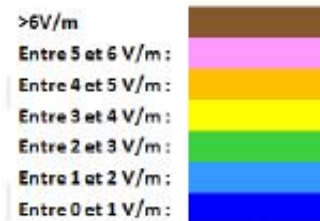
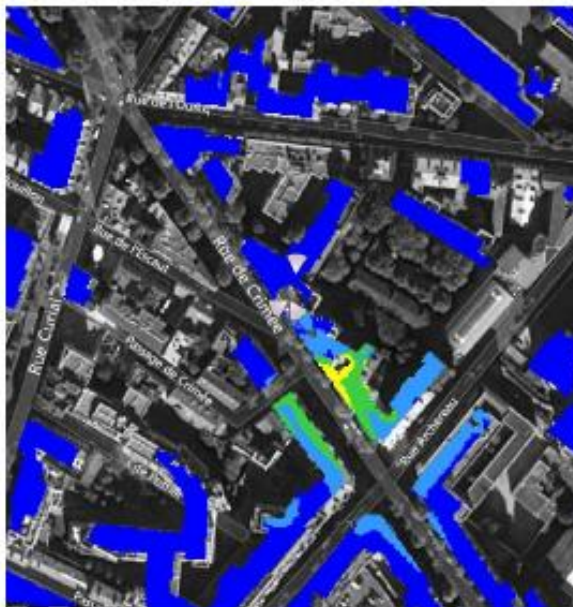


**Simulation et conformité au seuil de la Charte**

Pour l'antenne orientée dans l'azimut 3°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/mv. La hauteur correspondante est de 18m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 150°, le niveau maximal calculé est compris entre 3 et 4 V/m. La hauteur correspondante est de 21m.



Pour l'antenne orientée dans l'azimut 240°, le niveau maximal calculé est compris entre 1 et 2 V/M. La hauteur correspondante est de 21m.



	Azimut 3°	Azimut 150 °	Azimut 240°
Niveau maximal	entre 3 et 4 V/m	entre 3 et 4 V/m	entre 1 et 2 V/m
Hauteur	18 m	21 m	21 m

## SIMULATION CONFORME AU SEUIL DE LA CHARTE

### Vue des Antennes Avant/Après

Etat projeté :





**Vue des Azimuts**

**AZIMUT 3°**



**AZIMUT 150°**



**AZIMUT 240°**

